

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL : 01 53 38 99 99 - FAX : 01 40 40 90 98 - E MAIL : abujamal@free.fr

<http://www.mumiabujamal.net>

INFORMATIONS JURIDIQUES sur la situation de Mumia Abu-Jamal par Maître Robert R. Bryan

Date : 8 juin, 2009.

De : Maître Robert R. Bryan, avocat de Mumia Abu-Jamal

Objet : Mumia Abu-Jamal, couloir de la mort, Pennsylvanie.

Ces derniers mois ont vu des développements significatifs concernant mon client, Mumia Abu-Jamal, qui est dans le couloir de la mort depuis bientôt 28 ans. Nous avons actuellement des recours déposés à la fois devant la Cour Suprême des Etats-Unis et la Cour d'Etat de *Common Pleas* à Philadelphie.

C'est la vie de Mumia qui est en jeu dans ce combat titanesque. Il n'a jamais été aussi près de l'exécution depuis son arrestation en 1981.

Comme beaucoup d'autres, Mumia est condamné à mort parce qu'il est pauvre et victime de préjugés raciaux. Jugé sur des preuves falsifiées, il a eu une défense inadéquate et un procès inique. Lors du procès en 1982, le juge raciste a traité mon client de « nègre » et s'est dit prêt à aider l'accusation à « le faire griller ». L'enquête menée par les avocats précédents a été bâclée et a négligé d'explorer des pistes cruciales tant lors du procès que lors des procédures d'appel, limitant de fait les recours actuels devant la Cour Suprême et autres Cours d'appel fédérales. Voici un bref résumé des derniers développements.

Cour Suprême des États-Unis, Washington.

Deux recours ont été déposés auprès de la Cour Suprême pour Mumia. L'un concerne la peine de mort, l'autre concerne la preuve que l'accusation a eu recours au racisme dans le choix des jurés. Un autre recours porte sur les « preuves » balistiques.

Abu-Jamal v. Beard, U.S. Sup. Ct.No. 08-8483

Cet appel concerne le racisme dont a fait preuve le procureur dans le choix du jury qui a établi la culpabilité de mon client, puis l'a condamné à mort. Le procureur a utilisé 66,67 % de son droit à rejeter un juré potentiel pour exclure des Afro-Américains du jury. Un juge de la Cour fédérale a conclu qu'il était donc clairement établi que la décision du procureur était un comportement raciste et donc contraire à la Constitution. Ce juge dissident, bien qu'ayant été mis en minorité par deux voix contre et une pour à la Cour d'Appel Fédérale du Troisième Circuit, a toutefois tenu à rendre public sa conclusion sur le racisme du procureur (*Abu-Jamal v. Horn*, 520F.3d 272 (3rd Cir.2008)). Il stipule que « le droit fondamental à une protection équitable, garantissant que l'État ne juge pas sur des critères raciaux sera bafoué si la Cour accepte que des jurés potentiels soient exclus pour raison ethnique ».

Le 6 avril 2009, la Cour Suprême a rejeté notre dossier. Nous avons été très choqués, très déçus, même si nous savons que la Cour Suprême rejette 98 à 99% des cas qui lui sont soumis. Le cas de Mumia est exceptionnel, surtout compte tenu du très important mémoire dissident de la Cour d'Appel Fédérale. Ce droit constitutionnel essentiel a par ailleurs été argumenté par un mémoire des avocats de la NAACP que j'avais sollicitée pour ce cas. Malheureusement, la Cour a refusé d'entendre un argument qui fait pourtant jurisprudence : une atteinte aux droits constitutionnels donne, de droit à l'accusé, un nouveau procès. Notre long mémoire a établi la preuve incontestable du comportement raciste du procureur pendant tout le déroulement du procès. Le 1^{er} mai j'ai déposé un nouveau mémoire qui a été encore rejeté.

Beard v. Abu-Jamal , Sup. Ct No. 09-652

Nous avons encore un recours à la Cour Suprême des Etats-Unis sur un autre dossier ; c'est un recours contre l'accusation qui tente de faire annuler la victoire obtenue l'an dernier à la Cour Fédérale du 3^{ème} circuit. Une décision de cette Cour accordait un nouveau procès à Mumia sur la question de la peine de mort. Défense et accusation ont déposé à tour de rôle des mémoires auprès de la Cour Suprême. Suite à un dossier similaire retenu par la Cour Suprême il se passera peut-être plusieurs mois avant qu'une décision ne soit prise pour Mumia. Si nous gagnons il y aura un procès avec un nouveau jury (NDR qui aura seulement à se prononcer sur peine de mort ou perpétuité). Sinon l'accusation cherchera à faire exécuter Mumia dans les plus brefs délais.

Cour de Common Pleas, Philadelphie, Commonwealth v. Abu-Jamal, Nos. 1357-1359.

Le 20 avril 2009, nous avons déposé une requête en Habeas Corpus auprès de cette Cour d'Etat. L'objet en est que la condamnation de Mumia repose sur des preuves balistiques incomplètes et inexactes présentées par l'accusation au procès de 1982. Nous cherchons également à avoir accès à toutes les preuves détenues par l'accusation.

Autres développements en Europe et aux Etats-Unis.

Le soutien et les actions de la *National Lawyer Guild* (association d'avocats) a été déterminant pour notre dossier sur Mumia. En Europe, la revendication « Justice et liberté pour Mumia » est très forte. A ce propos, c'est le thème d'un article du <http://mumiabujamal.net/SanFranciscoChronicle.pdf> en date du 17 mai 2009. Cet article décrit les actions de militants français des droits de l'homme qui soutiennent Mumia, ce qui a tout particulièrement retenu l'attention des Américains.

Etats-Unis

Beaucoup de gens ont entendu parler de l'engagement pour Mumia de la *National Lawyers Guild*, sise à New York, mais peu en connaisse les détails. Depuis sa création en 1937, la NGL a mis ses compétences juridiques à la disposition d'un grand nombre de mouvements sociaux, a aidé à la rédaction de nombreux textes législatifs du New Deal, à la mise en place du *Congress of Industrial Organizations* (CIO) et du syndicat de l'automobile *United Auto Workers* (UAW). Elle a été très active dans tous les dossiers de droit du travail et dans la défense d'Américains persécutés par the House Un-American Activities Committee durant la période du MacCartisme. Les juristes et avocats de la NLG ont participé au mouvement des Droits Civiques et ouverts des bureaux « pour la défense des militants » dans le Sud. Dans les années 1990, et en ce nouveau millénaire, l'organisation a élargi ses activités à la défense des droits individuels face à la domination sans cesse grandissante des multinationales, à la défense juridique des manifestants et a formé des juristes aptes à faire face à la nouvelle législation anti-terroriste. La NGL est fermement opposée à la peine de mort et beaucoup de ses avocats se sont spécialisés dans la défense des condamnés.

Depuis vingt ans la NGL suit activement le cas de Mumia. Il a le titre de Vice-Président des Avocats de Prison (Jailhouse Lawyers) et est membre du Comité Directeur. De nombreuses résolutions ont été votées, lors des conventions annuelles, pour demander à ce que Mumia ait droit à un nouveau procès. Il y a trois ans, j'ai demandé à NLG de déposer un *amicus curie* (ami de la Cour) pour soutenir cette demande. Elle a ensuite déposé un autre recours sur la condamnation à mort et d'autres points, dossier suivi par Heidi Boghosian, (Présidente de la NLG et professeur à l'université George Washington). La NGL a également déposé un mémoire auprès de la Cour d'Appel fédérale du Troisième Circuit. Ms Boghosian, éminente juriste, m'a beaucoup aidé pour la défense de Mumia depuis des années. Elle a participé à mes rendez-vous avec mon client. Mumia a beaucoup de respect pour elle et fait confiance à la NLG.

France

Le mouvement de soutien pour Mumia est très fort en France. Il est organisé par le Collectif Unitaire « Ensemble Sauvons Mumia Abu-Jamal » et composé d'environ 80 organisations. *Toute Ma Vie En Prison*, film remarquable qui passe dans de nombreux cinémas, continue à recueillir des récompenses dans tous les Festivals. A Paris, le 15 mars 2009, il a reçu le Prix des Etudiants et le Grand Prix Planète lors du *Festival du Film des Droits de l'Homme*. Dans les deux discours que j'ai prononcés lors de la cérémonie de remise des prix, j'ai dit accepter ces récompenses non seulement au nom de Mumia mais aussi « pour la cause de tous

les condamnés à mort dans le monde ». Rappelons que ce film est parrainé par Amnesty International, association qui s'est vu attribuer le Prix Nobel de la Paix. Claude Guillaumaud-Pujol, auteure d'une biographie de Mumia Abu-Jamal (*un homme libre dans le couloir de la mort*), William Francome qui est à la fois la voix et les yeux de Mumia dans ce film, et moi-même, ont animé les débats aux diverses séances. Le film a également été présenté au *Festival International du Film de Lyon* en octobre dernier (NDLR une grande tournée nationale de projection est en cours actuellement). Mumia exprime toute sa reconnaissance à ses soutiens français, à Claude Guillaumaud-Pujol, à Jacky Hortaut et à tous les militants qui font tant pour la cause de la justice.

<http://www.mumiabujamal.net>

Allemagne

A Berlin le 27 mars 2009, à la prestigieuse Akademie der Künste, située juste à côté de l'Ambassade d'Allemagne et de la Porte de Brandebourg, s'est tenu un remarquable débat sur Mumia à la fois journaliste, auteur et prisonnier politique. Il s'est tenu à l'initiative de l'écrivain Sabine Kebir, PEN et Nicole Bryan, et grâce au charisme de Klaus Staek, Président de l'Akademie. L'auditorium était plein. Participaient aussi à ce débat sur les Droits de l'Homme : Madame Danielle Mitterrand ; M. Staek, Président de l'Akademie ; Johano Strasser, Président de PEN Allemagne ; Günter Wallraff, écrivain bien connu ; Gerhart Rudolf Baum, ancien Ministre de l'Intérieur ; des représentants du Bundestag et des Nations Unies ; et moi-même.

Pays Bas

Le 3 et 4 avril 2009, *Toute Ma Vie en Prison* a été projeté au festival d'Amnesty International *Movies That Matter* à la Haye et à Amsterdam. Nicole Bryan et moi-même avons participé à ces projections. Elles ont été suivies de débats animés par Arlette Stuij (qui a connu Mumia à l'université de Goddard), Claude Guillaumaud-Pujol et moi-même.

Dons pour les frais de justice de Mumia

Les recours juridiques sont en première ligne pour sauver la vie de Mumia et lui rendre la liberté. Les coûts sont extrêmement élevés tant pour les recours devant la Cour Suprême que devant les Cours d'Etat. La défense a besoin de beaucoup d'aide. Pour ce faire, merci de contacter :

Le Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal
43 Boulevard de Magenta 75010 Paris
Tel 01 53 38 99 99 / Fax 01 40 40 90 98
e-mail : abujamal@free.fr

Que Mumia soit toujours emprisonné et condamné à mort est un scandale et une violation des droits de l'Homme. C'est sa vie qui est en jeu. Toute ma carrière j'ai défendu avec succès la cause de condamnés à mort. Je ne m'arrêterai pas tant que nous n'aurons pas gagné. C'est un acte de justice.

Maître Robert R. Bryan.